

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
ISERE

Arrondissement de
GRENOBLE

Canton de
LE BOURG d'OISANS

Commune de
SAINT CHRISTOPHE EN OISANS

ARRÊTE du MAIRE
N° ARR-2025-068

Objet : Fermeture de l'établissement « Refuge du Châtelleret »

-VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-2 attribuant au Maire les pouvoirs de police en vue d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics ;
-VU le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R 143.23 à R 123.45 ;
-VU l'avis du RTM en date du 18 août 2023 considérant que le refuge est fortement exposé à un risque de crue torrentielle ;
-VU le rapport du RTM en date du 27/12/2024 préconisant la fermeture du refuge du Chatelleret ;
-CONSIDERANT que le risque fort de crue torrentielle compromet gravement la sécurité du public et fait obstacle à l'exploitation de cet établissement en attendant la mise en place de mesures de protection.

ARRETE

Article 1 : Le refuge « le Châtelleret » de type REF de 2^{ème} ensemble, sis à la Bérarde - Saint Christophe en Oisans **est fermé au public**, y compris l'abri d'hiver, à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 3 : Le chef de la brigade de gendarmerie de Bourg d'Oisans ainsi que l'exploitant de l'établissement susvisé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à M. le Préfet de l'Isère.

Fait à St Christophe en Oisans, le 15 décembre 2025

Le Maire,
M. Jean-Louis ARTHAUD

